



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

marine

Question écrite n° 20288

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les préoccupations exprimées par les personnels du site de Gâvres et par leurs représentants syndicaux. Préoccupations relatives à la menace d'abandon du centre d'essais, ce qui estime l'intersyndicale, «entraînerait des conséquences graves et irréversibles pour nombre d'activités déjà critiques de la Marine : suivi en service des armes et munitions, expertise en artillerie navale et aussi, *in fine*, entraînement opérationnel des unités de Gâvres». Aux enjeux militaires et économiques qui s'attachent à cette affaire, s'ajoute l'aspect humain sachant «que les personnels n'accepteront pas d'accompagner les transferts qui seront réalisés dans les plus mauvaises conditions, et avec une perte complète de savoir-faire.» Tenant compte notamment de ces éléments, il lui demande quels prolongements le Gouvernement prévoit d'apporter à l'exigence de «maintien du site de Gâvres dans le CELM et dans le DGA» et du regroupement sur le site, des «antennes UM NAV et DQP de Lorient».

Texte de la réponse

À l'initiative du Président de la République, le ministère de la défense a décidé d'engager, dans un contexte budgétaire national contraint et dans un environnement géopolitique et stratégique qui s'est profondément modifié au cours de ces dernières années, plusieurs réflexions sur l'évolution de la stratégie et de l'outil de défense. Ainsi, un nouveau livre blanc sur la défense et la sécurité nationale est en cours d'élaboration. Ce document, rédigé sur la base des travaux de la commission créée le 30 juillet 2007 par décret du Président de la République, a pour objectif de définir une stratégie globale de défense et de sécurité pour la France. Le ministère de la défense est par ailleurs impliqué, au même titre que l'ensemble des départements ministériels, dans la démarche de révision générale des politiques publiques de l'État (RGPP). À ce titre, la réorganisation des armées fait l'objet de travaux particuliers qui doivent conduire à une rationalisation des effectifs et un fonctionnement plus performant des services du ministère de la défense. Cette démarche s'inscrit dans la triple exigence d'efficacité opérationnelle, d'amélioration de la condition des personnels et d'optimisation de la fonction de soutien. L'ensemble des travaux menés dans le cadre de l'élaboration du livre blanc et de la RGPP a vocation à être intégré dans un projet global de réforme du ministère de la défense. Dans la mesure où les orientations du livre blanc ne seront pas arrêtées avant la fin du mois de mai 2008, il n'est pas possible à ce jour de préjuger des décisions qui seront prises concernant les réorganisations à venir et leurs conséquences en termes d'effectifs et sur les implantations du ministère. Les décisions définitives seront annoncées par le ministre de la défense à la fin du mois de juin 2008, après la publication du livre blanc et sa présentation au Parlement et après que le Président de la République les aura définitivement arbitrées. Toutes les décisions prises tiendront compte de la dimension locale, humaine et sociale des implantations concernées. Par ailleurs, des mesures d'accompagnement seront très rapidement mises en place dans le cadre des réorganisations qui s'échelonneront au cours de la période 2009-2014. Elles s'adresseront aux personnels civils et militaires intéressés, ainsi qu'aux collectivités locales concernées par l'évolution territoriale du ministère de la défense. En tout état de cause, les réflexions en cours et les mesures qui seront adoptées favoriseront la capacité de la France à assurer la protection du territoire et des populations, tant en métropole qu'à l'étranger, et à garantir son

indépendance et la préservation de ses intérêts stratégiques.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20288

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2008, page 2940

Réponse publiée le : 20 mai 2008, page 4210